



**RÉGIE DE L'OFFICE DE
TOURISME DE
SAINT GERVAIS**

Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont-Blanc

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le

ID : 074-217402361-20250918-DELOT2025_025-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA
RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
DU 18 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq - le jeudi dix-huit septembre à dix-huit heures trente trois minutes, le Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme régulièrement convoqué le douze septembre s'est réuni au nombre prescrit par les statuts de la Régie en salle consulaire en Mairie de Saint-Gervais, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Mesdames Nadine CHAMBEL, Amandine ROSSET, Deborah TARABUSO, Elodie LOMBARDOT, Alizée NICOLETTA, Messieurs Clément BERRUEX, Bernard SEJALON, Philippe CHEVRAT, Alexandre MERLIN, Jean-François MOUSSET, Olivier BEGAIN

Etaient absents et avait donné pouvoir :

Madame Sandrine FOURNIER à Monsieur Bernard SEJALON
Madame Lynda VANDELANOITTE à Monsieur Jean-Marc PEILLEX
Monsieur Lionel CANON à Monsieur Clément BERRUEX

Etait absent excusé :

Monsieur Patrick BRUNCHER

Le procès-verbal du conseil d'exploitation du 03 juin 2025 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur Clément BERRUEX ayant été désigné pour remplir ces fonctions à l'UNANIMITE, les a acceptées.

N°2025/025

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
CONTRAT DE PARTENARIAT HIVER 2025-2026 AVEC SKI BOIS TARDY – APPROBATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Nombre de membres

En exercice : 16

Quorum : 8

Présents : 12

Pouvoirs : 3

Volants : 15

Délibération télétransmise le : 22 septembre 2025

Mise en ligne du 22 septembre 2025 au 22 novembre 2025

Délibération exécutoire le : 22 septembre 2025

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT GERVAIS DU
18 SEPTEMBRE 2025**

N°2025/025

**CONTRAT DE PARTENARIAT HIVER 2025-2026 AVEC SKI BOIS TARDY
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Rapporteur : Monsieur le Président

L'Office de tourisme a mis en place certains partenariats avec des entreprises locales, ainsi qu'avec des médias. Ces partenariats sont gagnants pour les deux parties. Ils permettent notamment avec les entreprises des échanges de visibilité en termes de communication. Les entreprises peuvent également être partenaires de certains événements et accorder des avantages à l'Office de tourisme notamment avec la mise à disposition de services, d'équipements et de matériel.

SKI BOIS TARDY est un fabricant local de skis en bois, engagé dans une démarche RSE. Les skis sont fabriqués paire par paire en sélectionnant toujours la même planche de frêne pour une réactivité identique sur les deux skis. Le noyau lamellé collé en placage frêne de 2 mm est préparé et usiné par l'artisan, pour être ensuite enveloppé dans de la fibre de verre ou de carbone suivant les modèles. La fabrication est exclusivement de matières brutes (semelles, carres et bois). Tous les skis sont entièrement usinés et montés à l'atelier jusqu'à l'affutage et au fartage.

Il est proposé de renouveler l'accord de partenariat avec SKI BOIS TARDY afin de poursuivre et amplifier la promotion de ce savoir-faire local.

ENTENDU l'exposé,

Il est proposé au Conseil d'Exploitation :

- **D'APPROUVER** le contrat de partenariat pour l'hiver 2025-2026 avec Ski Bois Tardy
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir et tout autre document relatif à ce dossier

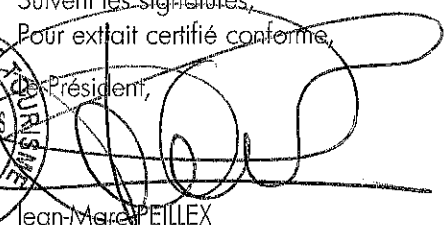
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil d'Exploitation, Monsieur le Président entendu, et après en avoir délibéré, ADOPTE cette proposition à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance,

Clement BERRUEX



Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Président,

Jean-Marc PEILLEX

